



LES ENJEUX DU GUIDE POUR L'EVRAS

Trois fils rouges transparaissent dans le Guide pour l'EVRAS et plaident pour l'”*autonomie totale*” de l'enfant allant à l'encontre de son développement psycho-affectif.

1

SEXUALITÉ DÈS 5 ANS

Sensibiliser les enfants dès 5 ans à la sexualité.

2

IDENTITÉ DE GENRE DÈS 5 ANS

Initier les enfants au concept d'identité de genre et, dès 9 ans, au droit à l'autodétermination.

3

PORNOGRAPHIE & « NUDES » DÈS 9 ANS

Sensibiliser les enfants au monde numérique et médiatique, notamment aux photos intimes et à la pornographie.

Nous avons réalisé une centaine de commentaires sur les 303 pages du Guide. Ce document retient quelques extraits représentatifs, accompagnés de notre analyse et de recommandations.

UNE CONCEPTION ADULTE DE LA SEXUALITÉ ?

Les rédacteurs du Guide prévoient, dès 5 ans, que les enfants soient capables « d’illustrer comment la sexualité se vit dans sa vie d’enfant, en ce compris les différentes orientations sexuelles (...) » (p. 183).

Habiletés/ savoir-faire	• Illustrer, à l'aide d'exemples concrets, comment l'amitié, l'amour et la sexualité se vivent et s'expriment dans sa vie d'enfant, en ce compris les différentes orientations sexuelles et/ou romantiques • Expliquer avec ses mots ce que signifie une sexualité respectueuse (mutuellement consentie, volontaire, égalitaire, adaptée à l'âge, au contexte et respectueuse de soi, ...) • Exprimer les règles (ce qui est permis ou interdit) en lien avec la sexualité
------------------------------------	--

p. 183

Connaissances/ savoirs	• Le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps, la découverte de son propre corps, de ses parties génitales et de ses zones érogènes • Le plaisir lié au contact physique est un aspect normal de la vie de chacun·e, la tendresse et le contact physique comme une expression de l'amour et de l'affection • Les plaisirs et sensations corporelles peuvent évoluer tout au long de la vie
-----------------------------------	--

p. 202

Apprentissage	• Discuter de sujets qui concernent la sexualité et utiliser le langage sexuel de manière respectueuse et appropriée
----------------------	--

p. 184

Apprentissage	• Pouvoir s'exprimer sur son intimité dans le cadre de la sexualité, en expliquer le sens et conscientiser ses limites
----------------------	--

p. 185

Pourquoi ces apprentissages ? Lien avec le développement psycho-affectif et sexuel des enfants de 5-8 ans

Les enfants se procurent du plaisir par l'auto-stimulation très tôt (vers 2 ans déjà) [50]. Comprendre les sensations agréables et désagréables (gestes, zones érogènes, etc.) pourra aider les enfants à exprimer leurs envies, besoins et limites et à comprendre leurs sensations de plaisir. Cet apprentissage sera à mettre en lien avec l'apprentissage de l'intimité et du consentement.

p. 202

EXTRAIT DU GUIDE - p. 202

« Les enfants se procurent du plaisir par l'auto-stimulation très tôt (vers 2 ans déjà). » La source n° 50 renvoie au site internet d'une association canadienne, qui affirme que la sexualité est présente dès la naissance, sans toutefois étayer cette affirmation par des références scientifiques identifiables.

NOTRE ANALYSE

- Il est légitime d'apprendre aux enfants à nommer les différentes parties de leur corps dans un objectif de connaissance de soi.
- Nous contestons en revanche l'introduction d'exemples concrets d'une sexualité attribuée à la vie de l'enfant et l'initiation à la notion de zones érogènes.
- Projeter sur l'enfant une conception adulte de la sexualité comporte un risque d'hypersexualisation et d'effraction psychique, lorsque les contenus auxquels il est exposé dépassent ses capacités de compréhension et d'élaboration.

Source : lire chapitre 1, Les enjeux du Guide pour l'EVRAS

Pour aller plus loin, commandez notre ouvrage *Les enjeux du Guide pour l'EVRAS*, disponible gratuitement (hors frais de livraison facturés à prix coûtant) ou à prix libre. droitsdelenfance.be/produit/les-enjeux-du-guide-pour-levras-format-poche-noir-et-blanc

RECOMMANDATION

Supprimer de ces extraits tout apprentissage lié à la sexualité et privilégier les contenus sur la prévention, la protection de l'intégrité physique et les interdits.

Extraits visuels repris du document source (Le Guide pour l'EVRAS).

L'AUTODÉTERMINATION DÈS L'ENFANCE ?

Dès 5 ans, le Guide prévoit la possibilité de sensibiliser les enfants à la transidentité (p. 160). À destination des 9-11 ans, il présente le **droit à l'autodétermination** comme pouvant notamment inclure la prise d'hormones ou le recours à des opérations (p. 162).

SEXE BIOLOGIQUE ET IDENTITÉ DE GENRE	
Apprentissage	Prendre conscience que l'identité de genre peut être identique ou différente, se rapprocher, s'éloigner, correspondre, ne pas correspondre, différer, osciller, ... de celle assignée à la naissance
Prérequis	/
Connaissances/savoirs	- Identité de genre - Sexe biologique - La différence entre identité de genre et sexe biologique
Habilités/savoir-faire	/
Attitudes/savoir-être	Reconnaître que certaines personnes ont une identité de genre différente du genre assigné à la naissance et basé sur le sexe biologique

p. 160

Connaissances/savoirs	- Identités de genre (cisgenre, transgenre, homme, femme, non-binaire, agendre, etc.) - Expressions de genre : féminine, androgyne, masculine, etc. - Importance de l'autodétermination³
Habilités/savoir-faire	- Différencier et expliquer les identités de genre et expressions de genre - Se sentir libre de questionner les normes et stéréotypes de genre pour trouver son point de confort⁴

p. 162

3 - Le droit à l'autodétermination est un droit humain fondamental. Celle-ci reconnaît à chacune, indépendamment de son âge, de sa culture et de sa situation personnelle et sociale, la liberté de choisir sa vie sexuelle et relationnelle, de prendre ses propres décisions concernant sa santé sexuelle et reproductive ainsi que d'adopter les comportements qui en découlent, dans le respect des droits d'autrui. [22]
Dans le champ des orientations sexuelles et des identités de genre, l'autodétermination fait référence à la liberté de chacune à définir son orientation sexuelle, son identité de genre et son expression de genre comme il elle le l'entend, et de pouvoir faire reconnaître sa propre identité de genre légalement.

4 - Il s'agit de l'ensemble des éléments pouvant être mis en place par une personne transgenre afin de favoriser le sentiment de bien-être par rapport à sa propre identité de genre : adopter une démarche différente (ou pas), changer sa façon de s'habiller (ou pas), prendre des hormones (ou pas), recourir à des opérations chirurgicales (ou pas),... [23]

p. 162

POINT SOULEVÉ DANS LE DOCUMENT SOURCE

Les **fondements** de leur approche du genre repose sur un des courants des sciences sociales, le **relativisme cognitif** qui considère notamment que les **vérités sont subjectives** et relatives à chaque groupe social et dès lors qui relativise, parfois à l'extrême, l'importance du donné biologique. Ainsi cette autodétermination **s'imposerait à tous**, plaçant les individus comme auteurs de leurs réalités sociales, opposables à tous.

Ces balises renvoient le lecteur à deux sources [22 - 23]. La source [22] renvoie à une revue d'information sociale qui présente le **droit à l'autodétermination** comme « un droit humain fondamental ». L'article renvoie à une **déclaration de l'IPPF**. Or, une déclaration émanant de l'IPPF **ne constitue pas**, en elle-même, une norme de **droit international contraignante** en Belgique. Les affirmations qu'elle formule concernant un droit à l'autodétermination des enfants **ne peuvent donc être présentées**, sur cette seule base, **comme des droits juridiquement reconnus en droit belge**.

La source [23] est, quant à elle, mobilisée par le Guide pour expliciter une balise relative à la recherche de sa « *zone de confort* », proposée dès 9 ans. Cette référence renvoie à une brochure publiée par une **association militante sur les questions de transidentité**. Si cette brochure peut constituer une ressource associative ou informative, elle **ne constitue pas** en elle-même une **validation clinique** ou développementale **démontrant que les contenus ainsi proposés sont adaptés à des enfants de cet âge**.

NOTRE ANALYSE

- Vers +/- 3 ans, l'enfant intègre lentement la compréhension de la différence des sexes, indispensable pour développer sa confiance en lui et interagir avec le monde extérieur.
- Lui suggérer qu'il est possible de changer de genre peut compromettre l'intégrité psychique de l'enfant en raison de son immaturité psycho-affective. Dans l'ouvrage, « La fabrique de l'enfant transgenre » la pédopsychiatre Caroline Eliacheff précise « *l'enfant n'est pas un adulte en miniature, mais un être en développement [...] Son système neuronal est en voie de maturation, son fonctionnement psychique est labile.* »[1].

Source : lire chapitre 1, Les enjeux du Guide pour l'EVRAS

Pour aller plus loin, commandez notre ouvrage *Les enjeux du Guide pour l'EVRAS*, disponible gratuitement (hors frais de livraison facturés à prix coûtant) ou à prix libre. droitsdel'enfance.be/produit/les-enjeux-du-guide-pour-levras-format-poche-noir-et-blanc

[1] Eliacheff et Masson, La fabrique de l'enfant transgenre, Édition de l'Observatoire, 2022, p. 26.

RECOMMANDATION

Les concepts d'« identité de genre » et de « droit à l'autodétermination » ne devraient pas être introduits comme des notions pédagogiques auprès des jeunes enfants. Lorsqu'un enfant exprime un mal-être relatif à son corps, celui-ci doit pouvoir être accueilli avec bienveillance et faire l'objet d'un accompagnement adapté à son âge et à son développement. Dans une démarche de respect des différences, il est également possible d'expliquer simplement que certaines personnes peuvent ressentir un décalage sur la manière dont elles se perçoivent ou souhaitent se présenter, notamment à travers leur apparence ou leur façon de s'habiller.

LA PORNOGRAPHIE : UN SUJET À ABORDER DÈS 9 ANS ?

Dès 9 ans, le Guide prévoit de pouvoir aborder « **les influences positives et négatives des pornographies** » (p. 137), ainsi que des règles de base concernant l’envoi de photos intimes ou « **nudes** » (p. 285).

Connaissances/ savoirs	- Le besoin de conformité - Les attentes des autres et de la société - La réputation - Influence positive et négative de la pression des pairs, des médias, des pornographies, de la culture, de la religion, des mythes et des croyances, des lois et du statut socio-économique sur les décisions et les comportements sexuels - Les différents stéréotypes de genre associés à la féminité ou à la masculinité véhiculés par la société
---------------------------	--

p. 137

Habilités/ savoir-faire	- Faire preuve d'esprit critique quant aux contenus - Démontrer comment décider quelles informations partager avec qui sur les médias sociaux - Questionner et dégager des pratiques pour préserver sa sécurité, son identité numérique et son intimité sur Internet (à la frontière entre vie privée et vie publique) - Pouvoir agir/faire face au harcèlement en ligne - Pouvoir appliquer les règles de base concernant l'envoi de photos intimes (nudes)
----------------------------	--

p. 285



Source [16] du Guide EVRAS

PRINCIPE DIRECTEUR MIS EN AVANT ET SOURCES

Ces thématiques s’inscrivent dans la démarche « **globale et positive** » du Guide. Le document source relève notamment la formulation : « *Il·elle·iel doit promouvoir avant tout une vision déculpabilisée et positive de la sexualité [...]* » (Guide, p. 20). Le **Guide** applique son principe de vision positive de **la sexualité jusque dans la consommation de pornographie et d’échanges de photos intimes entre jeunes**.

Le Guide EVRAS reprend dans sa bibliographie la **source [16]**, qui renvoie à un carnet de formation et de réflexion destiné aux animateurs EVRAS. Ce document propose notamment une **filmographie consacrée à la pornographie**. Celle-ci n’y est pas uniquement abordée comme un risque dont il faudrait protéger les jeunes : elle peut également y être **envisagée comme un objet culturel** et sexuel à questionner et à différencier, **certaines productions étant notamment présentées comme « alternatives »**.

NOTRE ANALYSE

- Les enfants sont suggestibles, curieux et fonctionnent par imitation[1]. Dès lors qu’ils n’ont pas la maturité psycho-affective pour comprendre et consentir à de telles pratiques, il est erroné de faire croire qu’ils puissent s’adapter comme des adultes à ces technologies qui a pour conséquence de les hypersexualiser sous couvert de prévention.
- Deux responsables de centres PMS, opposés à certains éléments du Guide ont indiqué à l’association Droits de l’Enfance que si un enfant posait une question sur ces thématiques, leur animateur n’y répondait pas pour éviter « toutes contaminations » et devait attendre la fin de l’animation pour retrouver l’enfant et le questionner pour repérer s’il avait été dévoyé.

[1] Brunod, D. R. 2020. Préserver l'innocence des enfants.

Source : lire chapitre 3, Les enjeux du Guide pour l'EVRAS

Pour aller plus loin, commandez notre ouvrage Les enjeux du Guide pour l'EVRAS, disponible gratuitement (hors frais de livraison facturés à prix coûtant) ou à prix libre. droitsdelenfance.be/produit/les-enjeux-du-guide-pour-levras-format-poche-noir-et-blanc

RECOMMANDATIONS

- Retirer ces extraits.
- Présenter la pornographie comme un danger, sans la relativiser.
- Rappeler les interdits, les risques et le cadre légal concernant les photos de nues.
- Soutenir les parents et la prévention.



EN CONCLUSION

UNE AUTRE APPROCHE DE L'EVRAIS EST POSSIBLE

Notre démarche vise à promouvoir une EVRAS bienveillante, transparente et adaptée au développement de l'enfant, qui privilégie la prévention, la protection de l'intégrité et des contenus réellement adaptés à l'âge.

SOUTENEZ DROITS DE L'ENFANCE

Votre soutien nous permet de poursuivre notre travail d'enquête, d'information et de protection des enfants.

Faire un don : BE31 0017 1402 4655

Devenir membre engagé
soutenez-nous chaque mois.
droitsdelenfance.be/nous-soutenir



Retrouvez également notre pétition et nos publications sur droitsdelenfance.be